

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DFPE 448 : Subvention et avenant n°2 avec l'association Ecole des Parents et des Educateurs (EPE- 11e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris, propose de signer un avenant avec l'association « l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile de France »

Vu l'avis du conseil du 11^{ème} arrondissement en date du 3 décembre 2012;

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6^{ème} commission ;

Délibère

Art. 1 - Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association « École des Parents et des Éducateurs » (11^{ème}), un avenant N°2 à la convention triennale signée en août 2011 dont le texte est joint à la présente délibération.

Art. 2 – Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association « Ecole des Parents et des Educateurs » (11e). (19633/D00551/2012_XXXX) pour l'année 2012.

Art. 3 - La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris.